

## QUESTIONS EN SUSPENS

1. Les parties conviennent que les questions suivantes doivent être traitées dans le cadre d'un programme de travail :
  - contaminants (y compris les normes microbiologiques)
  - additifs alimentaires
  - aliments pour animaux
  - aliments et prémélanges médicamenteux
  - étiquetage des produits alimentaires
  - étiquetage nutritionnel
  - essences
  - auxiliaires de fabrication
  - produits chimiques provenant de la migration de substances issues des matériaux d'emballage
  - irradiation
  - marques de salubrité
  - normes zootechniques.
  
2. Le Canada a présenté un document dans lequel il propose un modèle d'inspection à l'importation fondé sur le risque. Les parties sont convenues d'explorer la possibilité de mettre en oeuvre cette approche.
  
3. Les parties conviennent de discuter les questions liées au transit d'animaux vivants par leur territoire.